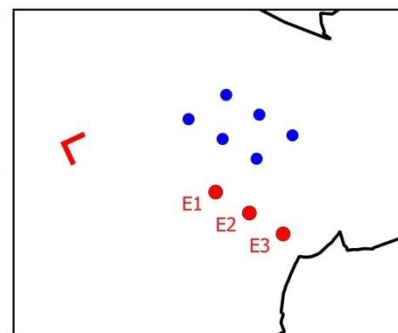
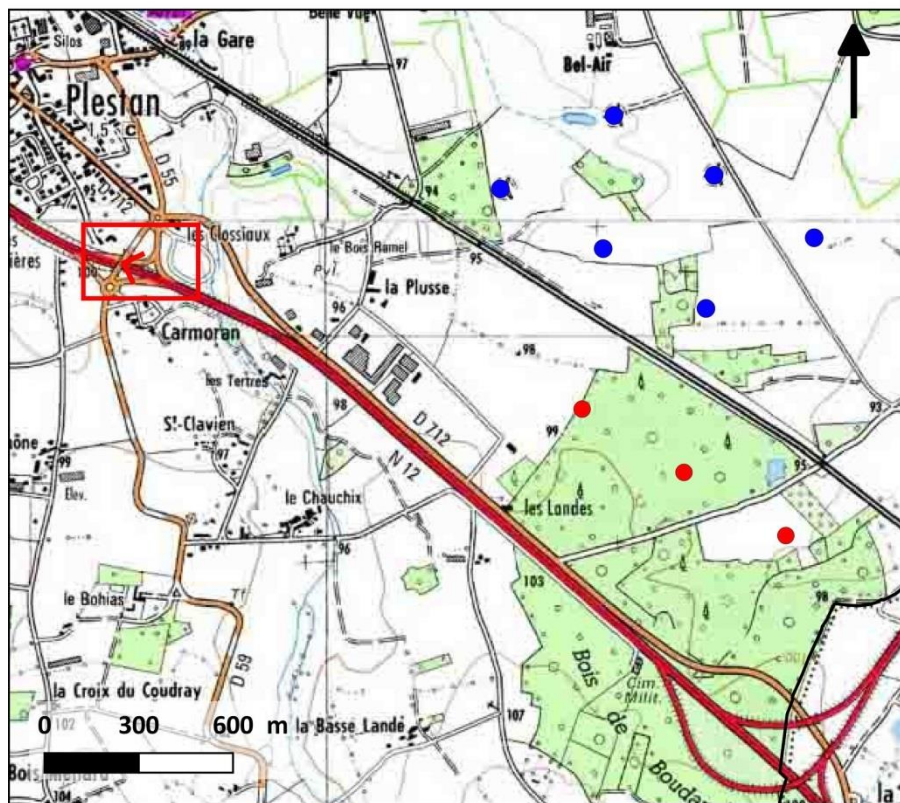




Point de vue n°57 Depuis le pont surplombant la RN12 à hauteur de Plestan

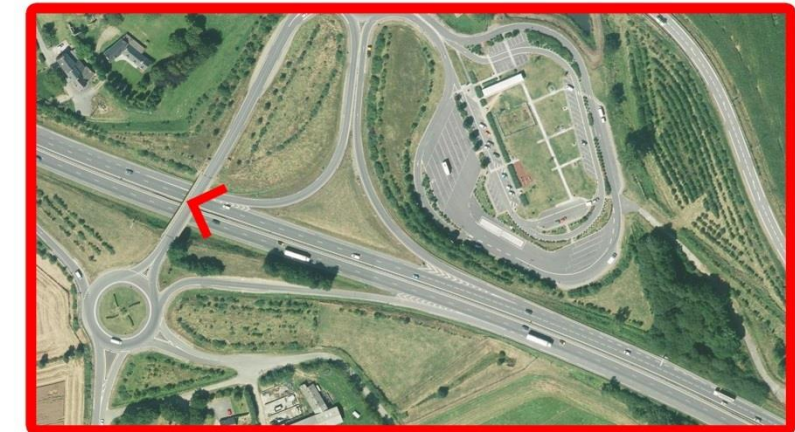


Légende

- Point de vue
- Eoliennes du projet
- Eoliennes existantes
- limites communales

Caractéristiques du point de vue

Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1.52 km



Bien détachées du parc éolien existant, les éoliennes en projet forment une ligne qui accompagne le tracé de la RN 12. De ce fait, la différence de gabarit avec le parc éolien existant ne crée pas de confusion, puisque les deux ensembles sont perçus comme deux entités autonomes.

La densité de la végétation atténue l'effet visuel des éoliennes existantes en masquant une portion importante des mâts, voire la totalité pour l'éolienne la plus éloignée, contrairement aux éoliennes en projet, nettement plus visibles. Mais l'envergure des autres composantes paysagères (les masses végétales perçues comme une seule entité, la RN 12) est suffisamment importante pour conserver un rapport d'échelle équilibré dans la variante 1. La domination du parc éolien en projet sur le paysage devient forte dans la variante 2 et très forte dans la variante 3 : dans cette dernière variante, il n'y a clairement plus d'équilibre dans le rapport d'échelle avec les autres composantes du paysage.

Etat initial





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

←--- Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

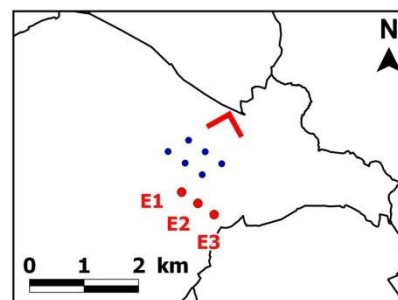
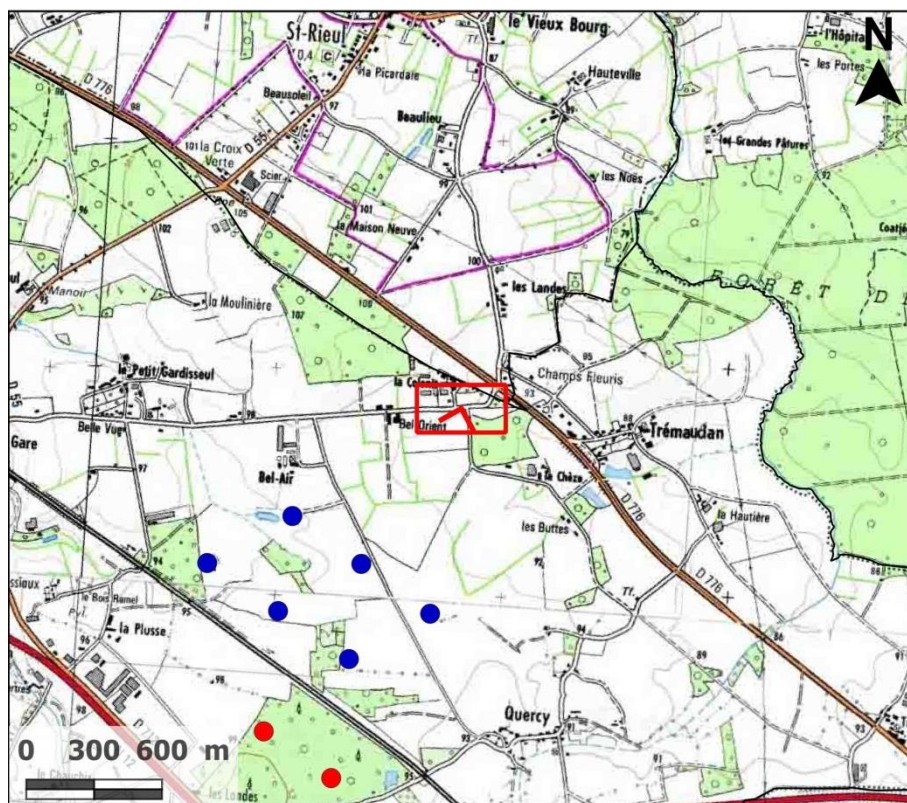
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

← - - - Eolienne du projet masquée ← - - - Eolienne du projet visible





Point de vue n° 84/Ldt la Colonie



Légende

- Point de vue
- Eoliennes du projet
- Eoliennes existantes
- Limites communales

Caractéristiques du point de vue

Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1.66 km



Le projet s'inscrit dans un paysage dominé par la succession d'éoliennes et d'arbres isolés qui se succèdent dans les différents plans du paysage et à des hauteurs apparentes très variées. Dans ce contexte, la différence de taille entre les nouvelles éoliennes et les anciennes n'apparaît pas spécifiquement comme un élément d'hétérogénéité.

Toutefois, augmenter la taille des éoliennes à l'arrière-plan « ralentit » la perspective ; ceci est particulièrement visible sur la variante 3, où l'éolienne E2 est nettement plus haute sur l'horizon que l'éolienne en service située à sa droite. Ceci n'est pas ressenti avec les deux autres variantes.

Vue panoramique - Etat initial





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

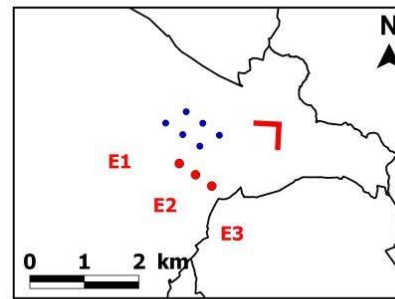
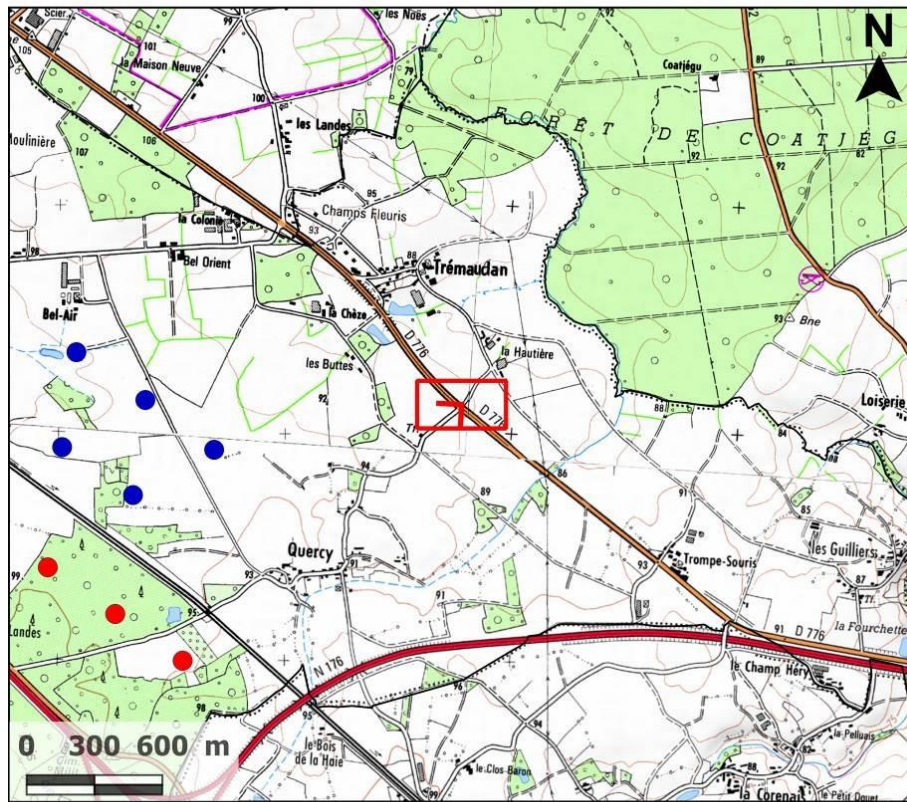
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

←--- Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





Point de vue n° 61 / RD 776 Tremaudan



Légende

- Point de vue
- Eoliennes du projet
- Eoliennes existantes
- Limites communales

Caractéristiques du point de vue

Distance à l'éolienne la plus proche E3 : 1.79 km



Le paysage est ici aussi perçu à petite échelle et sa structure est très simple : les bandes boisées se succèdent à l'arrière-plan du parcellaire agricole et au-dessus d'elles s'élèvent les premières éoliennes du parc éolien existant, tandis que les autres, plus éloignées, sont masquées par la végétation.

Le projet étend l'ensemble éolien vers la gauche. La variante 1 reste dans le même contexte de rotors qui dépassent partiellement de la strate arborée, tandis que dans la variante 3, c'est l'intégralité du rotor qui est visible pour les trois éoliennes, ce qui engendre un effet dominant beaucoup plus fort. La variante 2 est dans une situation intermédiaire, d'effet dominant atténué.

Vue panoramique - Etat initial





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

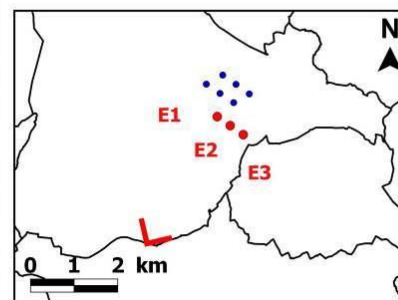
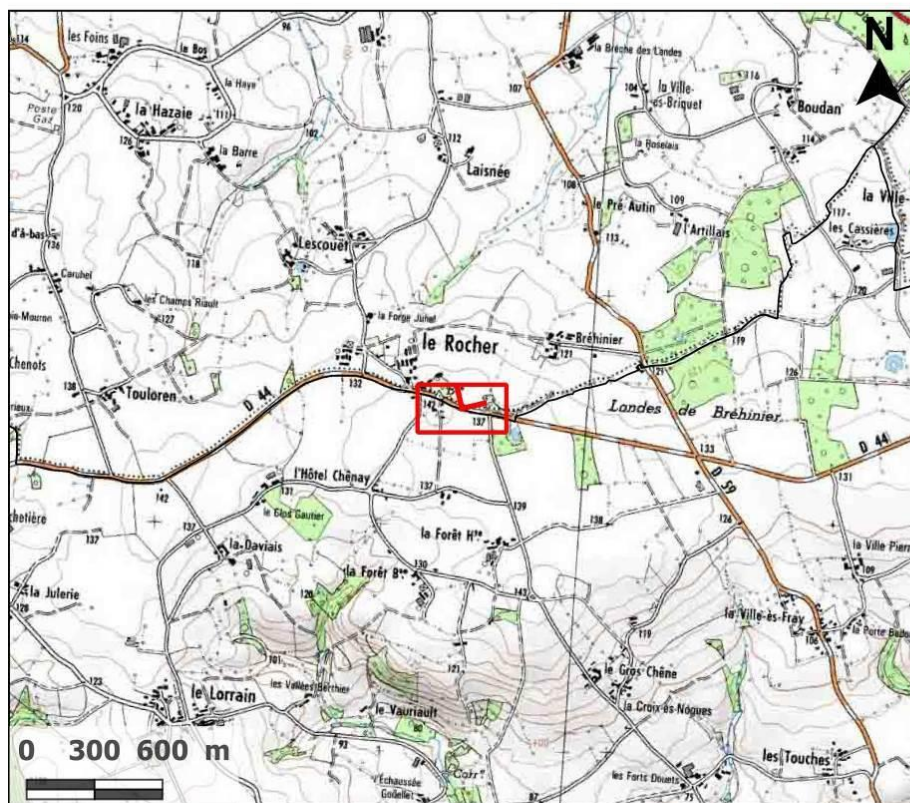
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

←--- Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





Point de vue n° 72 / RD 44 Le Rocher



- Légende
- Point de vue
 - Eoliennes du projet
 - Eoliennes existantes
 - Limites communales

Caractéristiques du point de vue
Distance à l'éolienne la plus proche E2 : 3.29 km



Le panorama qui s'ouvre du haut du coteau est cadré par des masses arborées (peupleraies, haies bocagères, bosquets). Son centre est occupé par le parc éolien de Plestan I, tandis que l'on aperçoit sur la gauche celui de Lamballe I et II, en majorité masqué par la peupleraie.

Le projet s'inscrit à l'avant-plan du parc éolien de Plestan I. Ce faisant, la différence de hauteur des éoliennes composant les deux parcs éoliens est accentuée, sans que l'on puisse parler d'une accélération de la perspective, car le projet n'est pas au premier-plan, il est précédé par des haies bocagères qui s'élèvent au-dessus de l'horizon. Cette différence de hauteur est ressentie modérément sur la variante 1, assez fortement sur la variante 2 et très fortement sur la variante 3.

Vue aérienne - Etat initial





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

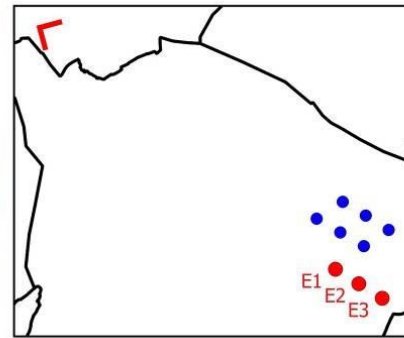
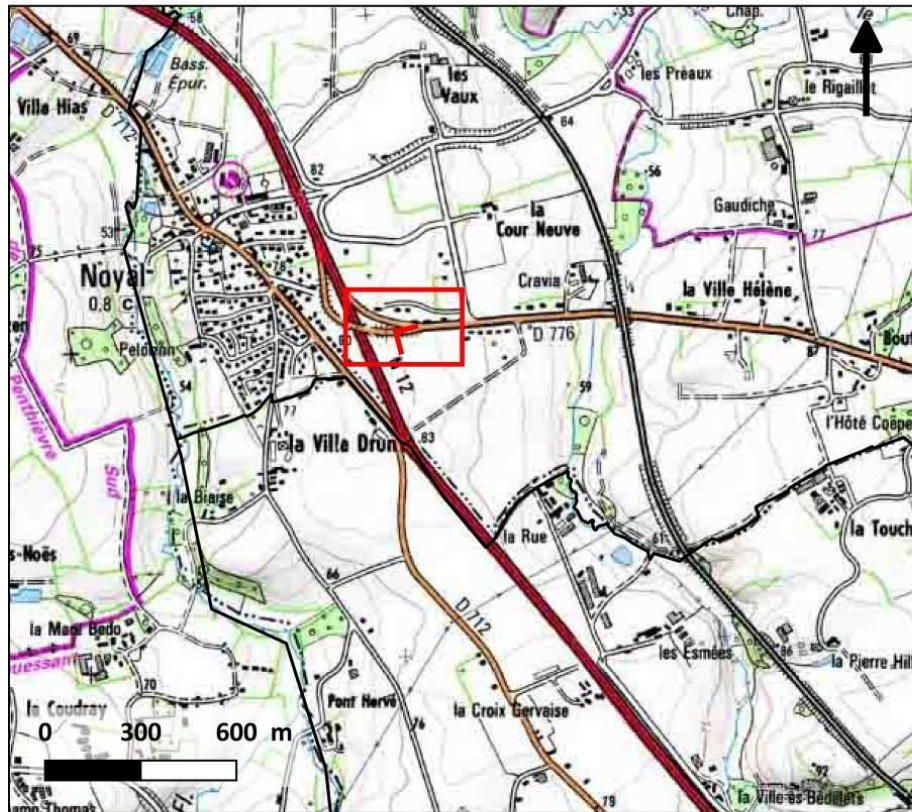
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

← - - - Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





Point de vue n°58/ RD776, en sortie du pont surplombant la RN12 à hauteur de Noyal

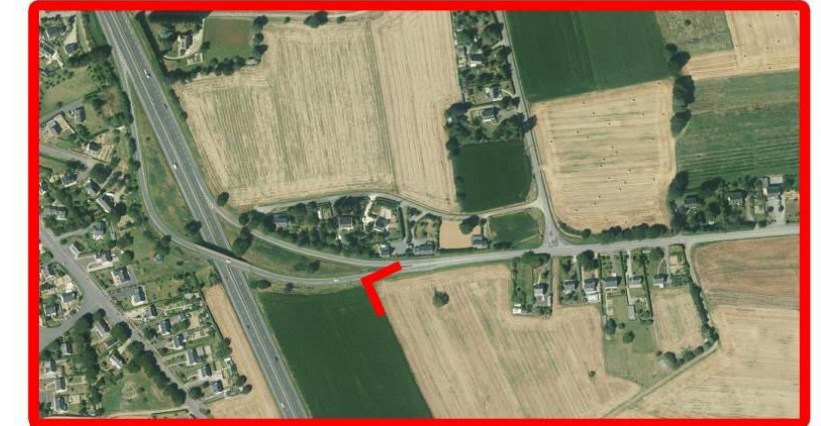


Légende

- Point de vue
- Eoliennes du projet
- Eoliennes existantes
- limites communales

Caractéristiques du point de vue

Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 5.27 km



Les deux lignes du parc éolien existant s'inscrivent dans une succession d'éléments verticaux sur l'horizon au centre du panorama, en alternance avec les poteaux électriques et les silos de stockage de céréales et le clocher de l'église de Plestan. Des masses boisées produisent par ailleurs des ondulations sur l'horizon.

Le projet éolien côtoie les silos agricoles. Avec ces repères, la différence de gabarit des trois variantes est visible. La variante 1 s'inscrit dans la continuité des deux lignes existantes, tandis que les deux autres variantes provoquent l'apparition d'un nouvel ensemble qui domine l'horizon. Toutefois, l'ampleur de la vue et l'envergure des autres composantes du paysage (dont les silos) sont telles que même la variante 3 ne crée pas de déséquilibre dans le rapport d'échelle.





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

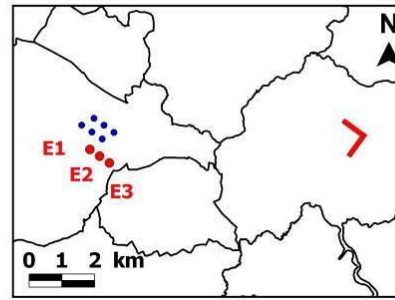
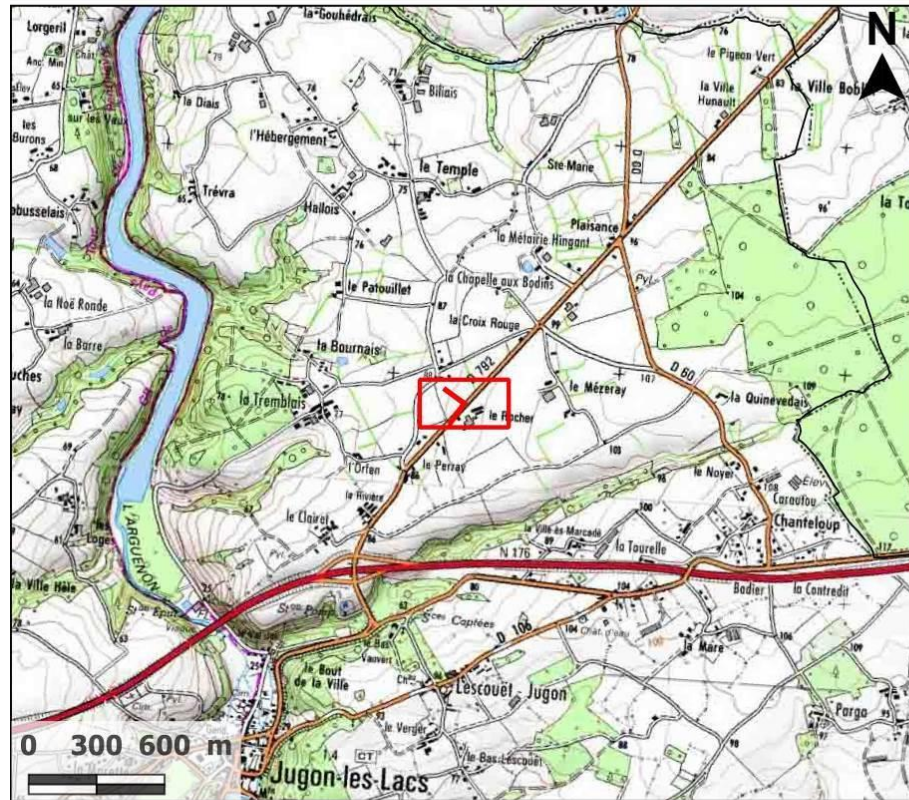
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

←--- Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





Point de vue n° 70 / RD 792 Le Rocher



- Légende
- Point de vue
 - Eoliennes du projet
 - Eoliennes existantes
 - Limites communales

Caractéristiques du point de vue
Distance à l'éolienne la plus proche E3 : 7.79 km



Au centre du panorama, le parc éolien le plus proche (Plestan/Plédéliac) se situe à l'avant plan du parc éolien de Plestan I. Sur la droite à l'horizon, on aperçoit ceux de Lamballe I et Lamballe II. Le projet s'inscrit dans la continuité de Plestan I, en décalage par rapport à Plestan/Plédéliac, ce qui conserve une bonne lisibilité en évitant le chevauchement visuel.

L'éloignement et l'ampleur du panorama permettent de contenir les différents parcs éoliens dans des proportions assez modestes du paysage, quel que soit le gabarit des éoliennes. L'autre effet de l'éloignement est de rendre plus difficile la localisation précise de chaque parc éolien. Ceci est accentué par les différentes de gabarit d'éolienne d'un parc éolien à l'autre.

L'augmentation de la hauteur des mâts entre les différentes variantes du projet rajoute une variable qui trouble la lecture, un peu à l'image d'une anamorphose, sans toutefois parvenir à totalement tromper le regard : si un mât plus haut sur l'horizon peut être perçu comme plus proche, cette impression n'est pas accompagnée par une augmentation du diamètre apparent du rotor. C'est alors l'impression de disproportion qui l'emporte : les éoliennes de la variante 3 paraissent clairement disproportionnées par rapport à celles en service, à la différence des deux autres variantes.





PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

← - - - Eolienne du projet masquée ← Eolienne du projet visible





5 LES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

5.1 Mesures d'évitement

Le choix d'un scénario d'une seule ligne, composée de 3 éoliennes, et parallèle aux deux autres lignes qui composent le parc éolien existant de Plestan constitue en soi un choix paysager et une mesure d'évitement.

5.2 Mesures de réduction

Le poste de livraison sera implanté dans l'emprise cadastrale de l'habitation qui fait l'objet d'une promesse d'achat par le porteur du projet. Ainsi il sera à l'écart de la route départementale RD 712. Sa visibilité sera donc faible. Par ailleurs, il aura un bardage bois.

Dans le cadre des permanences d'informations, nous avons rencontré des riverains qui ont fait une demande de réalisation de photomontages depuis leurs habitations. Vous trouverez, ci-après, deux simulations paysagères. Il s'avère que les éoliennes ne seront pas visibles depuis le riverain A. Par contre, depuis le jardin du riverain B, il sera possible de voir deux éoliennes. En concertation et en accord avec la propriétaire, nous nous sommes engagés à financer la plantation de chênes, de charme. Il est prévu également la mise en place d'un portillon, la pose de protection, le déplacement des arbustes existants. Un entretien sera effectué durant les 5 premières années, à raison de 2 fois par an.

Coût de la mesure : 3000€

5.3 Mesures de compensation

5.3.1 Remise en état des aménagements provisoires :

Les espaces réalisés pour la circulation des engins (virages, élargissements) seront des aménagements provisoires et seront redonnés à leur état initial après la phase chantier. Ainsi, les espaces agricoles seront au maximum remis en état, de façon à éviter une artificialisation du paysage.

Coût total de la mesure : 35 000€

5.3.2 Gestion des déblais :

La construction des socles de fondation des éoliennes nécessite des déblais importants. Afin d'éviter la création de talus ou tout autre forme de relief artificiel inadapté au paysage local, les terres végétales devront être réparties de façon uniforme sur les parcelles agricoles, en veillant à conserver le modelé naturel des terrains existants. Les terres excédentaires devront être évacuées hors du site.

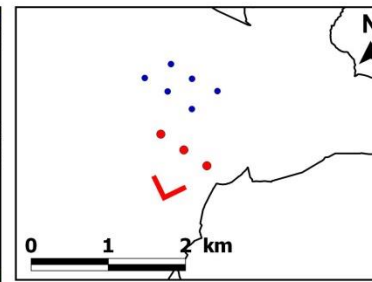
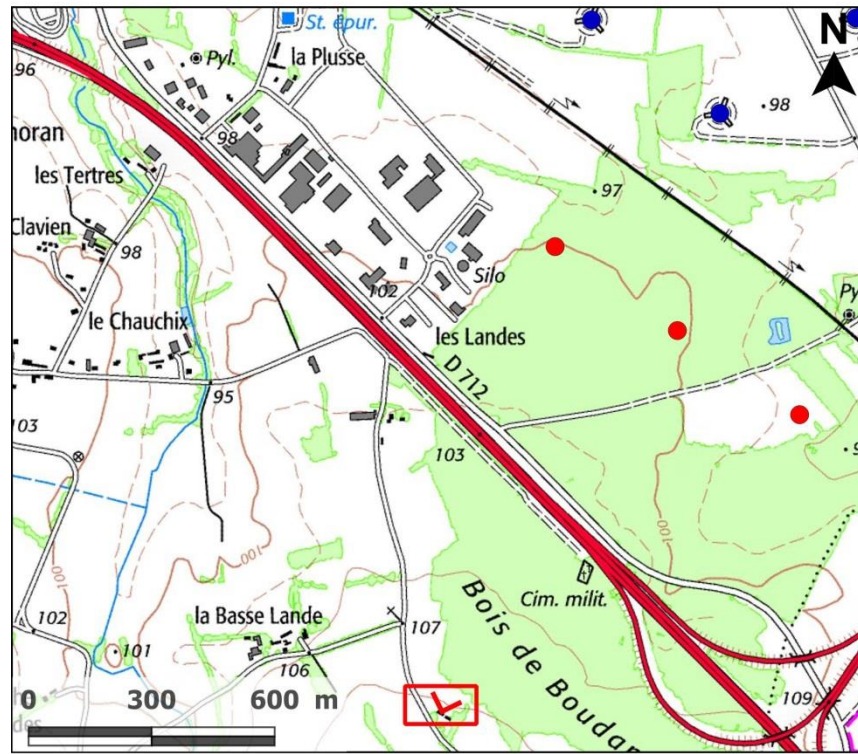
Coût de la mesure : compris dans le coût du projet



PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Depuis le salon de ce riverain (A), les éoliennes sont masquées par le bois de Boudan



- Légende
- > Point de vue
 - Eoliennes du projet
 - Eoliennes existantes
 - ▭ Limites communales

Caractéristiques du point de vue
Distance à l'éolienne la plus proche (E2) : 1.08 km

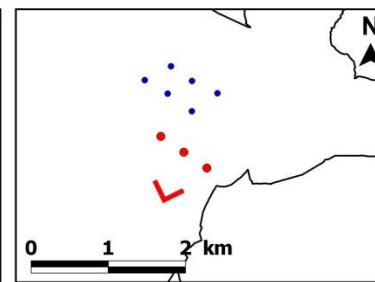
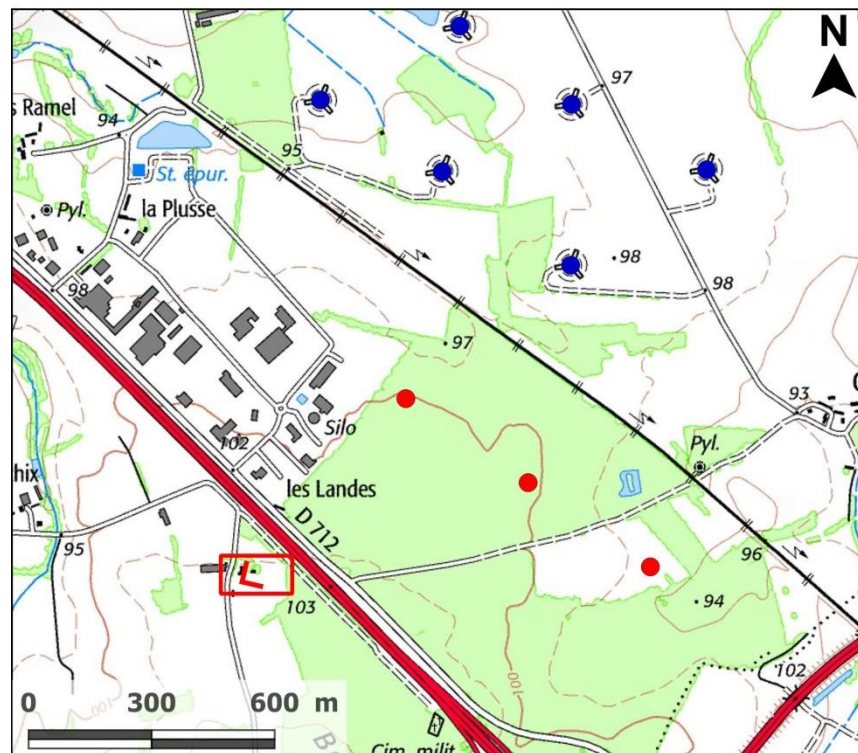




PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Depuis le jardin d'un autre riverain (B), seules 2 éoliennes seront visibles. Il est alors prévu de poursuivre l'aménagement paysager déjà présent. Un masque végétal délimitera désormais le jardin, côté Est.



- Légende
- Point de vue
 - Eoliennes du projet
 - Eoliennes existantes
 - Limites communales

Caractéristiques du point de vue
Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 559 m

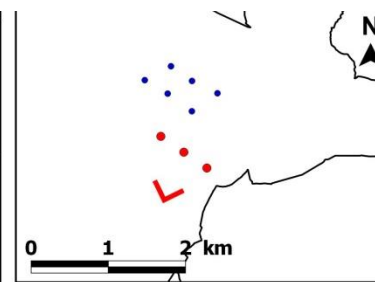
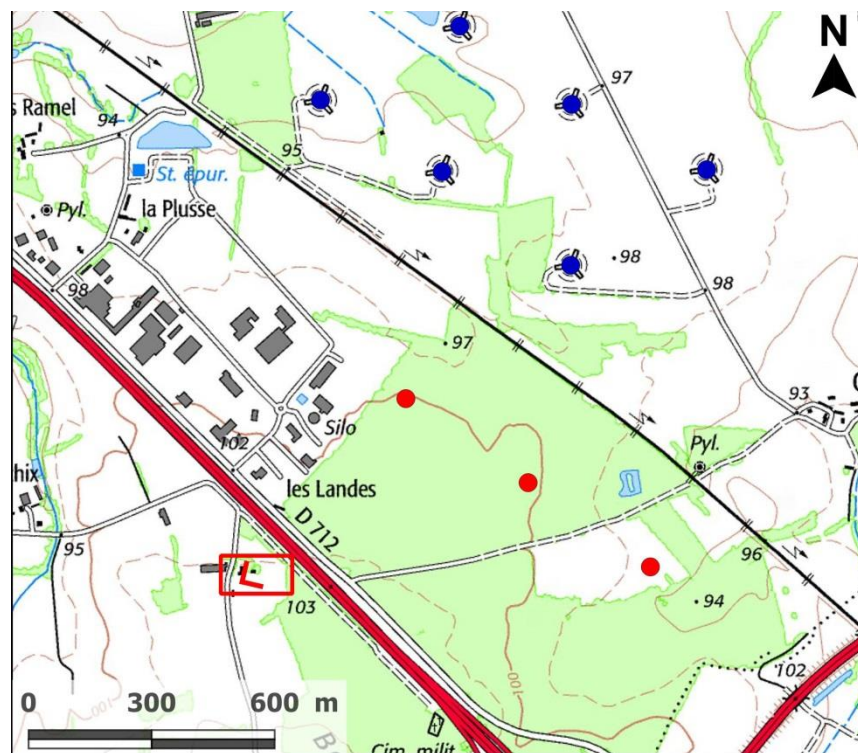




PARTIE 4 – PIÈCE N°2 ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

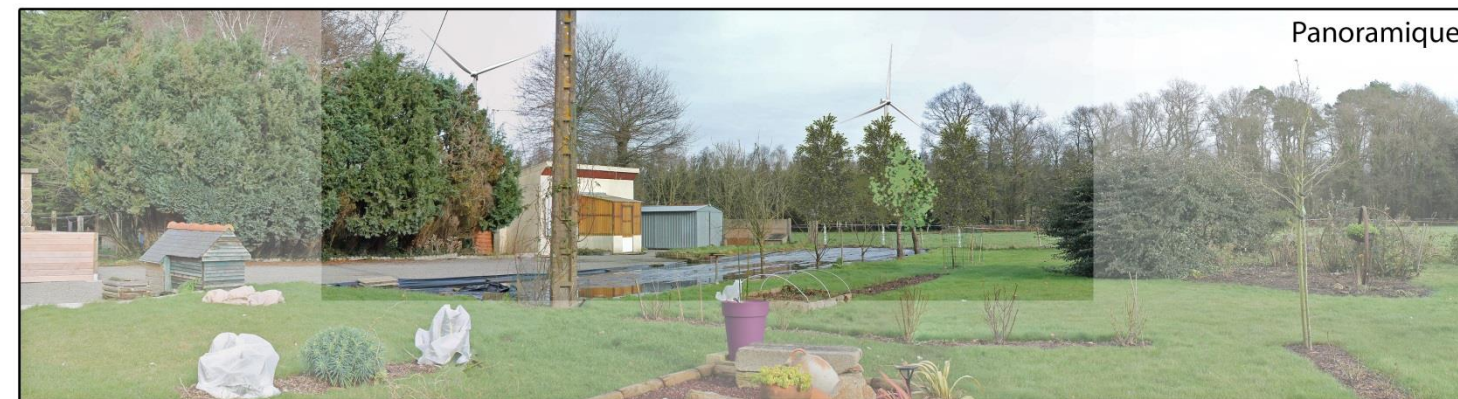
SECTION 4 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Ici, nous pouvons visualiser le principe d'une haie masquant une grande partie du mât de l'éolienne.



- Légende
- Point de vue
 - Eoliennes du projet
 - Eoliennes existantes
 - Limites communales

Caractéristiques du point de vue
 Distance à l'éolienne la plus proche (E1) : 559 m





6 CONCLUSION

Le projet éolien est situé sur la commune de Plestan, à environ 30 km à l'Est de Saint-Brieuc. Ce projet composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison électrique consolidera le parc existant. L'ensemble des éoliennes sont orientées dans un sens est-ouest, au même titre que le parc éolien existant, des infrastructures ferroviaire (voie ferrée Brest-Paris) et routières (RN 12, RD 176, RD 712).

Une analyse comparative de l'impact de la taille des éoliennes a été réalisée. Elle vient conforter le choix d'une éolienne de 165 mètres en bout de pale comme gabarit présentant le meilleur compromis.

Le secteur du projet se situe au sein d'une unité paysagère à la topographie homogène et à l'occupation du sol constituée par de grandes parcelles ouvertes avec des boisements de forte densité (forêt de Plédéliac, bois de Boudan). Cette densité d'arbres tend à limiter les perceptions sur les éoliennes en projet depuis le sud de la RN 12. Il s'agit en particulier des hameaux situés en proximité immédiate du bois de Boudan. Quant aux perceptions du parc éolien depuis les hameaux situés au nord, elles restent relativement peu impactantes lorsque le parc éolien existant se trouve au premier plan et de manière plus générale pour les hameaux situés au nord, Plestan II ne constitue pas un élément nouveau pour ces hameaux, étant donné sa proximité avec le parc éolien existant. Le choix d'un scénario constitué seulement de trois éoliennes vient considérablement limiter l'impact sur ces lieux habités. Ainsi le parc éolien augmente peu l'envergure du parc éolien existant et, quand c'est le cas, il entre en résonance avec la logique d'implantation des éoliennes existantes et avec les infrastructures.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, le relief joue un rôle important dans les perceptions, de même que les fronts boisés, surtout ceux présents dans les premiers kilomètres autour de la zone d'implantation. Ainsi, les vues sur le projet éolien sont assez localisées, depuis les points hauts et quelques secteurs très ouverts. Lorsqu'elles sont perceptibles, les éoliennes sont à l'échelle du paysage et surtout en cohérence avec le parc éolien existant.

En matière de sensibilités patrimoniales, 87 monuments historiques prennent place dans l'aire d'étude éloignée. Néanmoins, le parc éolien est visible seulement depuis 7 monuments historiques : allée couverte et alignement de menhirs indicateurs de Saint-André (Plédéliac), église Notre-Dame de Lamballe, allée couverte La Roche aux Fées de Plénée-Jugon, ensemble mégalithique, de la Lande du Gras de Meslin, croix en granit du 15^e siècle de Henansal, église Saint-Pierre Trédaniel, croix du 15^e siècle de Plémy. Néanmoins, l'impact est qualifié de faible car le plus souvent, les éoliennes projetées viennent s'intercaler avec le parc éolien existant qui est également visible depuis ces monuments.

Le patrimoine naturel protégé au titre des paysages (sites inscrits et classés) sera préservé.

Le bourg de Plestan est quant à lui préservé par la densité de son bâti. À Tramain, il sera possible de visualiser le parc éolien mais celui-ci reste en cohérence avec les éoliennes déjà existantes, elles aussi visibles depuis le centre-bourg ; l'impact est modérée.

En matière d'intervisibilité avec d'autres éoliennes, on recense au sein de l'aire d'étude éloignée de 19 km, 6 parcs éoliens en activité (Lamballe I, Plestan, Saint-Alban/Henansal, Trébry, Les landes du Mené, Le Placis vert,) et 4 projets en cours d'instruction (Plestan/Plédéliac, Trédaniel, Lamballe II, Trédias). Les intervisibilités entre le parc de Plestan II et le parc de Plestan et de Plestan/Plédéliac sont quasi systématiques étant donné leur proximité, mais celle-ci est telle qu'ils sont perçus comme formant un seul et même parc éolien. A l'échelle des vues sur les autres parcs alentours, la réalisation des éoliennes de Plestan II ne créera pas d'impacts supplémentaires sur les intervisibilités déjà existantes.